

Ces derniers mois, les médias et plusieurs Parlements cantonaux se sont penchés sur la question d'une éventuelle hausse des taxes d'études pour les étudiants étrangers. La réponse à cette question complexe relève de la compétence des universités ou des cantons universitaires. Certes, le haut niveau des universités suisses pourrait justifier que l'on exige des taxes plus élevées de la part des étudiants qui ne contribuent pas au financement des dépenses publiques helvétiques. Une telle mesure serait cependant contraire à l'idée d'un espace commun des hautes écoles sur le plan international. Il se pourrait en outre que les pays qui nous entourent usent de rétorsion à l'encontre des étudiants suisses. Le débat se poursuivra donc sur la base de considérations touchant aux finances, à la formation et à la politique sociale.

Monitoring de Bologne

Dans le cadre des Directives de Bologne, la Confédération et la CUS ont chargé la CRUS de coordonner la mise en œuvre de la réforme dans les universités suisses. Pour la période 2008–2011, le projet de coopération et d'innovation B-04 „Bologne: Coordination et Instruments“ permet à la CRUS de mener à bien ses travaux.

Un premier rapport intermédiaire transmis à la CUS donne une analyse très détaillée de l'état d'avancement de la réforme dans les universités suisses. Plusieurs aspects y sont abordés, tels que les acquis de formation, l'accès aux cursus de master, la mobilité, la durée des études ou le posi-

tionnement de la Suisse dans un contexte européen.

Un bilan globalement satisfaisant

Le rapport note que les universités continuent de rencontrer quelques difficultés à évaluer le volume de travail des étudiants en se fondant sur des **acquis de formation** prédéfinis. Les mesures prises pour une meilleure diffusion du concept sont notamment l'adoption du cadre national de qualification (nqf.ch-HS), l'organisation d'ateliers et le soutien à des études-pilote.

Une fois leur bachelor en poche, la majorité des étu-

dants des universités suisses poursuivent leur formation en **master**, après une pause pour près d'un quart d'entre eux. On constate une certaine tendance à la **mobilité** lors de la transition, que ce soit par le biais d'étudiants provenant de l'étranger ou d'étudiants suisses changeant de haute école.

Outre le type de master choisi (90 ou 120 crédits), la durée des études est surtout influencée par le fait que de nombreux étudiants suivent leur formation à temps partiel, parce qu'ils doivent gagner leur vie parallèlement à leurs études. Faute de recul suffisant, il est encore prématuré de vouloir analyser la **durée**

des cursus de bachelor et de master.

En **comparaison européenne**, la Suisse fait bonne figure en matière de mise en œuvre de la réforme. D'ici deux à trois ans, on s'approchera

de 100% des effectifs inscrits dans un cursus du système de Bologne.

Consciente que des progrès restent encore à accomplir dans la mise en œuvre du processus de Bologne, la CUS a décidé

de faire de l'architecture des études un des thèmes à l'ordre du jour de sa séance annuelle qui aura lieu en janvier 2011.

<http://www.crus.ch/la-crus/coordonne-harmonise/projet-bologne-ects.html>

Planification stratégique de la CRUS

Dans la perspective des Messages „Formation Recherche Innovation“ (FRI) 2012 et 2013–2016, la CUS a transmis au Conseiller fédéral Didier Burkhalter la Planification stratégique de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour le développement des hautes écoles universitaires pendant la période 2012–2016.

La Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires prévoit dans son art. 13 al. 2 let. c que la CRUS élabore la planification universitaire à l'intention de la CUS et selon ses directives.

Aboutissement d'une réflexion qui a commencé en 2007 déjà, la planification stratégique de la CRUS met en exergue les besoins des universités dans les années à venir pour que ces dernières puissent rester un lieu d'apprentissage, d'échanges et d'épanouissement intellectuel pour les étudiants, maintenir leur recherche au niveau de la concurrence

internationale et demeurer des partenaires recherchées pour les entreprises.

Priorité à la relève

Au cœur du dispositif élaboré par la CRUS et soutenu par la CUS se trouvent trois mesures en faveur de la relève académique:

1. Décharge de jeunes enseignants-chercheurs d'une partie de leur charge d'enseignement pour leur permettre de consacrer davantage de temps à la recherche.
2. Création de postes au niveau professoral pour améliorer les taux d'encadrement en particulier en sciences humaines et sociales.
3. Développement et promotion du doctorat par le biais de la création de nouveaux programmes doctoraux.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte bien précis. Les efforts entrepris depuis 2004 pour améliorer les conditions d'encadrement

n'ont pas entièrement atteint leur but. Ils ont certes permis de compenser la hausse du nombre d'étudiants, mais pas d'améliorer de manière significative les taux d'encadrement.

Pour faire face aux besoins croissants en matière de formation, les jeunes enseignants-chercheurs ont été amenés à assumer des charges d'enseignement qui ne leur ont pas laissé le temps nécessaire pour développer leurs activités scientifiques de manière à être compétitifs avec leurs concurrents étrangers. Or, les perspectives de l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoient que le nombre d'étudiants continuera à croître pendant la période 2012–2016. L'augmentation du nombre de jeunes enseignants-chercheurs devrait permettre d'absorber au mieux cette hausse.

La qualité de l'enseignement et de la recherche se mesure aussi à celle des ressources mises à disposition des étudiants et des chercheurs. Face à la croissance exponentielle

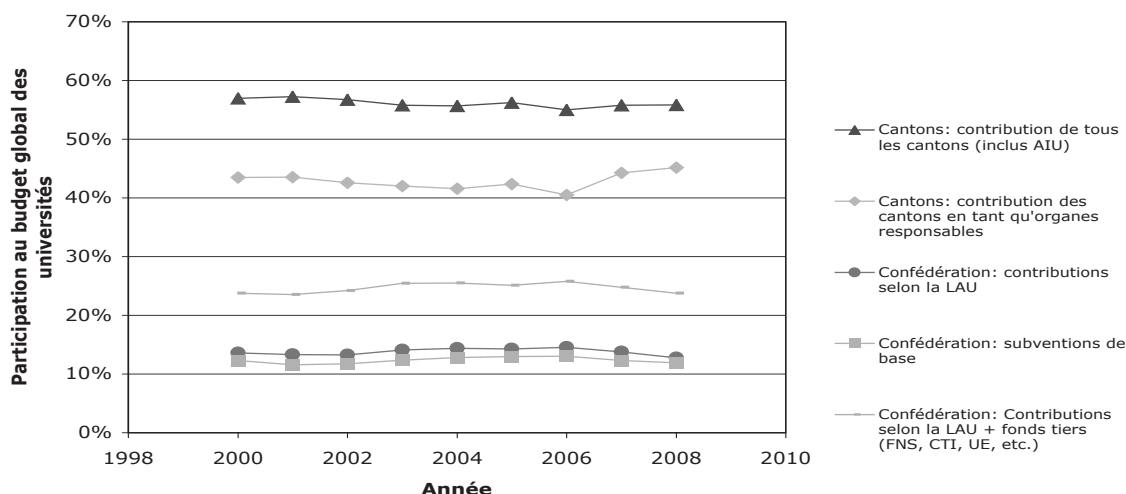
des coûts des licences pour les publications scientifiques en ligne, les universités réagissent en proposant la mise en place d'une instance centralisée chargée de négocier les licences électroniques à un meilleur prix et de mettre les ressources documentaires à disposition de l'ensemble de la communauté académique.

de reporter les dépenses sur la Confédération, les cantons qui profitent de la présence d'une université sur leur sol ont assumé une large part de l'augmentation des coûts engendrés par ces institutions durant la seconde moitié des années 2000.

compter sur l'engagement de plusieurs parlementaires qui ont déposé aux Chambres fédérales des motions et des interpellations visant à obtenir une augmentation substantielle des crédits en faveur des universités.

Sous cette forme, l'exercice de planification de la CRUS est

Contribution des cantons et de la Confédération au financement des universités



Les besoins financiers

De telles mesures ne peuvent être mises en œuvre que si une volonté politique forte se conjugue à des moyens financiers conséquents. Dans la situation budgétaire actuelle, les cantons et la Confédération ne peuvent mettre à disposition ces moyens financiers que s'ils joignent leurs forces. Loïn

Entre 2011 et 2016, les contributions des cantons de tutelle à leur université devraient augmenter de 8% environ. L'augmentation demandée à la Confédération pour les subventions de base octroyées aux universités pour la période 2012–2016 est de 263 millions de francs.

Outre le soutien de la CUS, la CRUS peut également

sans doute le dernier du genre. En effet, la période 2012–2016 devrait voir l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE), qui mettra sous un même chapeau législatif les universités, les HES et les HEP.

Article de la CRUS et lien vers la planification stratégique:
<http://www.crus.ch/index.php?id=2143&L=1>

Demandé	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions de base LAU	597	670	740	800	860
Contributions liées à des projets	44	55	51	47	42
Contributions aux investissements	99	128	163	182	169
Total	740	853	954	1'029	1'071

Contributions liées à des projets 2012 / 2013–2016

En 2012, année de transition entre deux périodes de subventionnement de quatre ans, il n'y aura pas de mise au concours de contributions liées à des projets. L'année prochaine, par contre, les contributions de la période 2013–2016 seront mises au concours selon une procédure légèrement modifiée.

Période 2012

Les projets en cours soutenus par des contributions liées à des projets avaient la possibilité de demander leur prolongation sans coût supplémentaire jusqu'à la fin 2012. Ainsi, au cas où, à la fin 2011, ils n'auraient pas dépensé tout l'argent qui leur avait été attribué pour la période 2008–2011, ils pourraient encore l'utiliser jusqu'à la fin 2012. Certains projets précis pouvaient par ailleurs demander des moyens supplémentaires pour 2012.

Ces différentes demandes ont été examinées par un groupe d'évaluation et, comme proposé par celui-ci, acceptées par la CUS le 24 juin 2010. Pour 2012, c'est donc un montant de 44 millions de francs qui sera alloué à titre de contributions liées à des projets, à condition toutefois qu'il soit approuvé par les Chambres fédérales à la fin 2011.

Période 2013–2016

Au cours de la même séance, la CUS a fixé la procédure applicable à l'octroi des contributions liées à des projets 2013–2016. Elle s'est basée à cet effet sur les propositions d'amélioration qui avaient été formulées à la suite de l'évaluation des projets de coopération et d'innovation (PCI) 2004–2007 ainsi que sur les résultats des discussions menées durant sa Conférence annuelle 2010.

Catégories de projets

Lors de la prochaine période de subventionnement, on ne classera plus les projets en catégories A, B, C et P. En lieu et place, on distinguera deux grandes catégories de projets: d'une part, les programmes de la CUS et, d'autre part, les PCI. Les programmes de la CUS seront des projets que la CUS soutiendra de sa propre initiative et pour des raisons de politique universitaire; ils ne seront donc pas mis au concours.

Les PCI se diviseront pour leur part en trois sous-catégories:

- création de centres de compétence d'importance nationale ou régionale
- projets portant sur le développement des profils des hautes écoles et la réparti-

tion des tâches entre ces dernières

- projets de prestations de services pour les hautes écoles

Mise au concours des PCI

La mise au concours des PCI se déroulera au printemps 2011 auprès des rectrices/recteurs des universités et de la CRUS. Comme jusqu'à présent, la procédure de sélection se déroulera en deux temps: tout d'abord, des esquisses de projets seront déposées et évaluées par un groupe de travail; la CUS choisira alors les requérants qui seront invités à présenter une demande de projet plus complète et c'est sur cette base qu'elle prendra ensuite sa décision définitive.

Le cadre financier soumis à la Confédération pour les contributions liées à des projets 2013–2016 se monte à 195 millions de francs. Reste à savoir si ce montant sera inscrit dans le message FRI 2013–2016 et approuvé par le Parlement.

Edition et rédaction:
Secrétariat général de la
Conférence universitaire suisse

Adresse:
Conférence universitaire suisse
Sennweg 2, Case postale 576
3000 Berne 9
Tél.: 031/306 60 60, Fax: 031/306 60 70
cus@cus.ch, <http://www.cus.ch>